



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018

Date de convocation :

05/10/18

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mille dix-huit et le onze octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Patrice RIU, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Xavier BERAGUAS (à Naïma METLAINE), Denis OLIVE (à Françoise CRISTOFOL), Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS), Cédric SANCHEZ (à Claude AYMERICH), Philippe PIQUÉ (à Frédéric CRAVO), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE, Géraldine MIR.

Mr Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/53 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT D'UNE CONDUITE DÉFECTUEUSE ET LA RÉHABILITATION DE LA CHAMBRE DES VANNES DU RÉSERVOIR D'EAU.

La commune ne disposant pas de ressource directement mobilisable pour renforcer et sécuriser son approvisionnement en eau potable a procédé à la réalisation d'un nouveau forage : le forage du Rosaret (F4). La création de ce forage a permis de remplacer le captage du F2 CES et les puits du Rosaret, de sécuriser et de diversifier l'alimentation en eau potable en sollicitant des nappes plus profondes et bénéficiant d'une meilleure protection naturelle (comme le précise l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement), et de pouvoir l'exploiter en complément et secours du F3Bis.

En reliant notre nouveau prélèvement à l'unité de stockage située sur le plateau des Escatllars, nous avons découvert une canalisation fuyarde, et une chambre des vannes vétuste au sein de notre réservoir. Il convient donc de changer au plus vite la conduite défectueuse, et de réhabiliter la chambre des vannes afin de résorber la fuite et de poursuivre nos démarches de préservation de la ressource. Le montant de l'opération s'élève à 11 167,74 euros HT.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** sans réserve le projet pour un montant hors taxe de 11 167,74 €,
- **DEMANDE** au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et à l'Agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible,
- **DONNE MANDAT** au Département pour percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage et à nous la reverser, en s'engageant à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations
- **PREND ACTE** que :
 - l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
 - la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 11 octobre 2018



Le Maire,

William BURGHOFFER